



# Assemblée générale

Distr. générale  
4 août 2015  
Français  
Original : anglais

---

**Soixante-dixième session**

Point 20 g) de l'ordre du jour provisoire\*

**Développement durable**

## Harmonie avec la nature

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport est présenté en application de la résolution 69/224, dans laquelle l'Assemblée générale a prié son président d'organiser, à sa soixante-neuvième session, un débat interactif ouvert sur l'harmonie avec la nature à l'occasion des célébrations de la Journée internationale de la Terre nourricière en avril 2015, et prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de cette même résolution. Dans son rapport, le Secrétaire général met l'accent sur la relation entre l'homme et la nature et étudie, sous l'angle de l'harmonie avec la nature, les moyens d'atteindre les objectifs de développement durable et notamment les mesures contre les changements climatiques à intégrer dans le programme de développement pour l'après-2015, dans le prolongement des dialogues d'avril 2015.

---

\* A/70/150.



## I. Introduction

1. Dans sa résolution 69/224 intitulée « Harmonie avec la nature », l'Assemblée générale a prié son président d'organiser, à sa soixante-neuvième session, lors des séances plénières prévues à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la Terre nourricière, le 27 avril 2015<sup>1</sup>, un débat interactif ouvert avec la participation des États Membres, des organismes des Nations Unies, des experts indépendants et d'autres parties intéressées, pour faire avancer le débat sur la question de l'harmonie avec la nature. Elle a également prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution qui permettrait d'alimenter les débats sur le programme de développement pour l'après-2015.

2. Dans ses récentes résolutions consacrées à l'harmonie avec la nature, l'Assemblée générale a estimé qu'il importait d'accorder toute l'attention voulue à la question lors de l'élaboration du programme de développement pour l'après-2015. Le cinquième dialogue a de nouveau permis à toutes les parties prenantes de réfléchir à la relation entre l'homme et la nature et d'explorer sous cet angle les différents moyens d'atteindre les objectifs de développement durable à venir, tels que la lutte contre les changements climatiques, qui seront précisés dans le programme de développement pour l'après-2015.

3. Les grandes lignes du rapport correspondent aux principaux points abordés lors du cinquième dialogue et présentent les idées exprimées par les orateurs, ainsi que les dernières tendances de la littérature.

4. Le cinquième dialogue a porté sur les sujets suivants : a) le paradigme de l'harmonie avec la nature et les modalités de sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable; b) la pensée anthropocentrique, qui s'articule autour du seul être humain en dépit de la prise de conscience récente que celui-ci a besoin d'un environnement sain et que des modes de production et de consommation non viables pourraient conduire, entre autres, à une détérioration des écosystèmes, à l'érosion des sols, à la désertification, aux changements climatiques, à l'appauvrissement de la diversité biologique et à l'acidification des océans. La production conjointe de savoirs fondés sur les connaissances autochtones, investigatrices, politiques, empiriques, émotionnelles, spirituelles joue de ce fait un rôle décisif dans la compréhension de la relation entre l'humanité et la nature. Au cours du dialogue, de nombreux orateurs ont insisté sur le fait que pour protéger l'environnement et permettre aux êtres humains de vivre une vie saine et productive, il était nécessaire d'adopter une approche intégrée du développement durable dans chacune de ses trois dimensions : économique, sociale et environnementale. En conséquence, il a été souligné qu'il importait d'assurer la réussite des travaux interdépendants de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement tenue à Addis-Abeba en juillet 2015 et de la vingt et unième Conférence des parties de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit avoir lieu en novembre et décembre 2015 à Paris.

5. Dans l'introduction du Rapport du Groupe de travail ouvert de l'Assemblée générale sur les objectifs de développement durable, il est affirmé que « pour parvenir à un juste équilibre entre besoins économiques, sociaux et

---

<sup>1</sup> La Journée internationale de la Terre nourricière a officiellement lieu le 22 avril.

environnementaux des générations actuelles et futures, il est nécessaire de promouvoir l'harmonie avec la nature » (A/68/970 et Corr.1, par. 9). L'objectif 12.8 est, quant à lui, ainsi libellé : « D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature ». Le but est de mieux comprendre comment établir des rapports harmonieux et équilibrés entre l'activité humaine et la viabilité des modes de vie dans le cadre de modes de consommation et de production durables. La sensibilisation au développement durable, qui englobe la reconnaissance du lien intrinsèque qui existe entre l'homme et la nature sans lequel il n'y a pas de relations mutuellement avantageuses, est essentielle pour parvenir à un programme de développement pour l'après-2015 porteur de changement et garant de la protection de la planète pour les générations présentes et à venir.

6. Le savoir écologique traditionnel, dont de multiples civilisations anciennes et peuples autochtones s'inspirent, peut concourir à cette compréhension. On trouvera dans le présent rapport une description des principaux éléments de définition des connaissances traditionnelles, dont on espère qu'elle éclairera la communauté internationale et la poussera à examiner avec sérieux la question de l'harmonie avec la nature.

## II. Science moderne et savoir écologique traditionnel

7. Depuis l'industrialisation effrénée des années 50, les scientifiques nous mettent en garde contre l'augmentation rapide des concentrations de gaz à effet de serre, la déforestation et l'extinction des espèces. En outre, certains d'entre eux ont également analysé ce qu'on appelle « la sixième extinction », causée par les changements que l'être humain a imposés à la vie sur notre planète. Selon les prévisions, cette sixième extinction serait aussi dévastatrice que l'impact d'astéroïde qui fit disparaître les dinosaures de la surface de la Terre il y a de cela 66 millions d'années<sup>2</sup>.

8. Le docteur Mark G. Lawrence, directeur scientifique de l'Institute for Advanced Sustainability Studies de Potsdam (Allemagne) et intervenant des deuxième et cinquième dialogues sur l'harmonie avec la nature, a souligné lors du dialogue de cette année qu'il était important que le programme de développement pour l'après-2015 repose sur de solides bases scientifiques et spirituelles.

9. M. Lawrence a également déclaré que la science pouvait apporter des réponses à des questions telles que celle de savoir quels sont les facteurs qui influencent les variations annuelles des températures, mais qu'elle ne pouvait résoudre seule des problèmes comme la persistance de certains à avoir des comportements qui nuisent à leur propre santé et peut-être aussi à celle de leur entourage en toute connaissance de cause et sans tenir compte de l'existence d'autres façons de faire plus bénéfiques.

10. Une autre intervenante, M<sup>me</sup> Kimmerer, professeur au College of Environmental Science and Forestry du State University College of New York, a également souligné que la science était un instrument puissant qui devait jouer un rôle dans la prise de décisions, mais qu'elle n'est pas le seul outil à notre

<sup>2</sup> Elizabeth Kolbert, *La 6<sup>e</sup> extinction – Comment l'homme détruit la vie*, La librairie Vuibert, 2015.

disposition. Selon elle, l'une des caractéristiques de la science moderne est qu'elle s'efforce d'offrir des explications strictement objectives et matérielles en excluant intentionnellement les valeurs morales. Cependant, bon nombre de nos problèmes de viabilité se trouvent à la frontière entre nature et culture et touchent aux valeurs humaines; la science pure et dure ne peut donc pas être le seul moyen d'y remédier.

11. De ce fait, pour être efficaces, les politiques de développement de l'après-2015 devront faire la synthèse des différentes formes de connaissances disponibles.

12. Des travaux de recherche transdisciplinaires visent à mettre en regard ces différentes connaissances. Leur but n'est pas de remplacer les sciences fondamentales, mais de les compléter, celles-ci jouant un rôle déterminant dans la production conjointe de savoirs avec toutes les parties prenantes.

13. Il importe de produire des connaissances de façon conjointe, notamment en incluant les savoirs autochtones. De nombreux centres de recherche et universités, tel l'Institute for Advanced Sustainability Studies, commencent à se lancer dans cette forme de production de connaissances transdisciplinaire.

14. En matière d'environnement, il y a un intérêt tout particulier à laisser la philosophie autochtone informer la science puisqu'elle émane de l'expérience acquise par l'homme pendant des milliers d'années au contact de son environnement, de ses observations et des effets réciproques de l'un sur l'autre.

15. Il importe de noter que les connaissances traditionnelles couvrent un spectre plus large que la science traditionnelle, la science n'étant qu'une partie des savoirs non autochtones<sup>3</sup>. Les connaissances traditionnelles ont comme principales caractéristiques d'être fondées sur l'empirisme, la pratique, l'enseignement et les expériences et se transmettent de génération en génération; de se concentrer sur les forces de l'écosystème (la neige, la glace, le climat, l'eau, la terre) et leurs relations; d'être un ensemble global de savoirs indissociable du peuple qui le détient; d'être au fondement du droit coutumier; de représenter un savoir dynamique, cumulatif et stable. On notera également que les règles traditionnelles régissant l'utilisation des terres en découlent<sup>4</sup>.

16. Les connaissances traditionnelles portent notamment sur les relations existant au sein des écosystèmes et sur l'environnement; elles valorisent les relations internes aux écosystèmes, les rapports entre l'être humain et l'animal et même les rapports sociaux, qui perdurent et sont perpétués par la chasse et d'autres activités. L'association des connaissances traditionnelles et non traditionnelles permet de comprendre la vie et le monde de manière nuancée et approfondie.

17. La communauté scientifique mondiale a entériné l'importance du savoir autochtone lors de la Conférence mondiale sur la science qui a eu lieu à Budapest en 1999. À cette occasion, elle a recommandé que les connaissances traditionnelles soient intégrées dans des secteurs tels que l'environnement et le développement, les historiens des sciences ayant clairement montré dans leurs travaux de recherche l'importance du rôle qu'avaient joué ces connaissances dans l'avènement de la science moderne.

---

<sup>3</sup> Alan R. Emery et al., *Guidelines for Environmental Assessments with Indigenous People*, mars 1997 (consultable à l'adresse suivante : <http://www.kivu.com/prototype-guidelines-1997>).

<sup>4</sup> Voir *What is traditional knowledge?* (consultable à l'adresse suivante : [http://www.nativescience.org/html/traditional\\_knowledge.html](http://www.nativescience.org/html/traditional_knowledge.html)).

18. Par ailleurs, le développement de la science occidentale s'est largement appuyé sur les connaissances traditionnelles, et les scientifiques occidentaux se sont fondés sur les descriptions et les systèmes de classification autochtones de l'écologie végétale<sup>5</sup>.

19. Au milieu du XX<sup>e</sup> siècle, l'ethnoscience, s'appuyant sur les travaux pionniers d'Harold Conklin, est apparue comme une approche scientifique des connaissances traditionnelles et, depuis lors, il y a eu d'autres exemples de coopération étroite entre la science et les connaissances traditionnelles.

20. Un exemple de cette coopération est l'utilisation des connaissances traditionnelles dans le développement durable. Des scientifiques se sont engagés avec le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale dans un projet participatif de développement de techniques fondées sur des pratiques traditionnelles et des savoirs autochtones.

21. Les connaissances traditionnelles offrent également des indications empiriques sur la domestication des plantes, l'élevage et la gestion, ainsi que sur les principes et les pratiques qui se sont transmis dans les domaines de la culture sur brûlis, l'agroécologie, l'agroforesterie, l'assolement, la gestion des sols, la lutte contre les organismes nuisibles et d'autres activités agricoles<sup>6</sup>.

22. En dépit de leurs différences, les connaissances traditionnelles et la science occidentale présentent certaines similitudes. Elles sont par exemple toutes deux le résultat d'un processus intellectuel visant à créer de l'ordre à partir de ce qui est perçu comme du désordre. Néanmoins, les connaissances traditionnelles sont principalement qualitatives et holistiques; elles se basent sur des données diachroniques et l'accumulation empirique d'informations factuelles obtenues par tâtonnement ou par erreur, par opposition à l'expérimentation et l'accumulation systématique de données qui caractérisent la science moderne.

23. Les connaissances traditionnelles ont des rapports de réciprocité avec la nature, ses lois et ses cycles. Les systèmes de gouvernance traditionnels résultent de connaissances traditionnelles accumulées au fil des générations par des personnes qui ont vécu avec la nature, ont appris d'elle et s'y sont adaptées. Preuve en est qu'aux quatre coins du monde, les populations autochtones et celles de culture traditionnelle ont mis au point diverses traditions très bien adaptées aux écosystèmes dans lesquels elles ont réussi à subvenir à leurs besoins et à préserver leur environnement pendant des millénaires.

24. La différence entre ce que nous considérons comme scientifique et les connaissances traditionnelles, c'est que ces dernières sont holistiques et mettent l'accent sur les liens entre les différentes dimensions de l'environnement et du climat. Elles se basent sur des informations structurées en réseau et portent, par exemple, sur les relations entre différentes espèces observées dans leur milieu naturel. La science, en revanche, analyse l'environnement dans le cadre de

---

<sup>5</sup> Roy Ellen and Holly Harris, « Introduction », in Roy Elklen, Peter Parkes, Alan Bicker (dir.), *Indigenous Environmental Knowledge and its Transformations: Critical anthropological perspectives*, Overseas Publisher Association, 2000.

<sup>6</sup> Roland Bunch, *Two Ears of Corn: A Guide to People-centered Agricultural Improvement*, Oklahoma, World Neighbors, 1982 (consultable à l'adresse suivante : [http://marriottschool.net/emp/WPW\\_bak/Two\\_Ears\\_of\\_Corn\\_lg.pdf](http://marriottschool.net/emp/WPW_bak/Two_Ears_of_Corn_lg.pdf)).

disciplines distinctes, en faisant usage de classifications et en collectant des données.

25. Si les scientifiques venaient à collaborer avec les détenteurs de connaissances locales, le développement de nouvelles pratiques de recherche s'en trouverait favorisé. Grâce à une coopération de cette sorte, la synthèse des connaissances locales et scientifiques, mise au service d'une entreprise de cartographie, a permis d'améliorer la gestion des plaines inondables au Bangladesh<sup>7</sup>.

26. Les connaissances traditionnelles et la science occidentale ont été utilisées de façon complémentaire afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des systèmes de réduction des risques dans des écosystèmes montagneux et côtiers, ainsi que dans la gestion des eaux et de l'habitat. Ainsi, à Sri Lanka, les systèmes de gestion de l'eau traditionnels visant à réduire les risques de sécheresse se sont révélés efficaces et ont été complétés par des stratégies de protection des récoltes et de stockage des aliments. Au Japon, les connaissances traditionnelles sont utilisées pour prévenir les inondations.

27. Roy Ellen, professeur émérite d'écologie et d'anthropologie de l'Université du Kent, a écrit qu'il existait de nombreuses manières d'acquérir une connaissance du monde matériel. Faire une distinction entre savoir scientifique et savoir traditionnel revient donc à séparer deux activités qui analysent pour l'essentiel un même sujet (la Terre), d'une même perspective (celle de l'homme), au moyen du même instrument (l'expérience). Tous deux décrivent le monde réel avec un certain niveau d'imperfection et de subjectivité<sup>8</sup>.

28. Selon Bernard Patten, professeur émérite à l'Université de Géorgie, la science descriptive, qui repose sur la classification et la catégorisation, a pu être un bon moyen de déceler les problèmes, mais pas de les résoudre. Pour ce faire, une approche multidimensionnelle est nécessaire.

29. À titre d'exemple, un groupe de Dénés, habitants du bassin du fleuve Mackenzie, au Canada, qui possèdent une connaissance approfondie du climat de la région, a rencontré un groupe de scientifiques de l'Expérience mondiale sur les cycles de l'énergie et de l'eau en vue d'échanger des informations. Les deux groupes n'ont, ni l'un ni l'autre, trouvé que les connaissances scientifiques et traditionnelles s'excluaient mutuellement mais, au contraire, qu'elles étaient complémentaires, et un certain nombre de points soulevés par les anciens de la communauté et les membres de l'équipe scientifique ont ouvert la voie à de nouvelles observations conjointes<sup>9</sup>.

30. Les connaissances traditionnelles, fruits d'études empiriques, complètent la compréhension des systèmes écologiques découlant de la perception. Elles se sont en outre révélées très utiles à la gestion des ressources, à la préservation de l'environnement, aux travaux d'évaluation et à la planification du développement.

---

<sup>7</sup> Voir Paul Sillitoe, « Interdisciplinary experiences: working with indigenous knowledge in development », *Interdisciplinary Science Reviews*, vol. 29, n° 1, mars 2004.

<sup>8</sup> Voir « From ethno-science to science, or 'What the indigenous knowledge debate tells us about how scientists define their project' », *Journal of Cognition and Culture*, vol. 4, n° 3 et 4, 2004.

<sup>9</sup> Voir Ming-Ko Woo *et al.*, « Science meets traditional knowledge: water and climate in the Sahtu (Great Bear Lake) Region, Northwest Territories, Canada », *Arctic*, vol. 60, n° 1, mars 2007.

Afin d'appréhender notre réalité dans sa globalité, nous devons combiner la science aux connaissances traditionnelles de façon à trouver des solutions aux problèmes environnementaux actuels.

### III. Protection de la Terre

31. Lors du dialogue sur l'harmonie avec la nature de 2015, M<sup>me</sup> Kimmerer a insisté sur le fait que, pour assurer la durabilité, il ne suffisait plus de remettre en état les écosystèmes endommagés pour qu'ils retrouvent leur productivité, mais qu'il fallait renouer les liens avec la terre, l'environnement et la nature dans son ensemble. Notre survie dépendait de notre capacité de changer notre vision du monde.

32. Selon l'oratrice, il fallait cesser de considérer la Terre comme un bien qui nous appartenait et que nous pouvions exploiter, et lui donner dans notre vision du monde la place centrale qui lui vaudrait davantage de respect<sup>10</sup>.

33. Dans les cultures du monde entier, durant des millénaires, des observations directes avaient été transmises de génération en génération, souvent oralement, et avaient donné lieu à diverses visions de la nature qui étaient source de sagesse et d'expérience<sup>11</sup>.

34. Aujourd'hui, on considérait le savoir écologique traditionnel comme un ensemble cumulatif de connaissances, de pratiques et de représentations portant sur les relations qu'entretenaient les êtres vivants entre eux et avec leur environnement, qui s'était transmis de génération en génération en s'adaptant.

35. Pouvoir expliquer comment les connaissances traditionnelles étaient acquises et transmises était essentiel pour comprendre comment acquérir une connaissance globale des systèmes. Cela encouragerait également toutes les parties concernées à prendre conscience de la valeur que revêtait cette façon d'appréhender la nature. Dans les systèmes de savoir autochtones, il n'y avait pas de séparation entre les connaissances et les pratiques profanes et sacrées, qui étaient vues comme une seule et même chose, car la matière n'était pas considérée comme distincte de l'esprit, mais plutôt comme étant animée par lui.

36. Toujours selon M<sup>me</sup> Kimmerer, l'équilibre des systèmes écologiques provenait des cycles biogéochimiques, des cycles où l'on donne et reçoit, où l'on vit et meurt, où l'on produit et consomme. Elle a également fait observer que la réciprocité était à l'origine de l'harmonie avec la nature et que la mise en place d'un cercle vertueux pouvait conduire à un changement radical. Il en allait de même pour les changements climatiques. Les règles auxquelles obéissaient les fonctions écosystémiques devaient être prises en compte. L'objectif de développement durable 12, intitulé « Établir des modes de consommation et de production durables », avait notamment pour but de parvenir d'ici à 2030 à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles. Le savoir écologique traditionnel pouvait nous donner une idée de ce à quoi une consommation durable pourrait

---

<sup>10</sup> Le texte de l'exposé peut être consulté à l'adresse suivante : <http://harmonywithnatureun.org/content/documents/302Correcta.kimmererrepresentationHwN.pdf>.

<sup>11</sup> Fulvio Mazzochi, « Western science and traditional knowledge: despite their variations, different forms of knowledge can learn from each other », *EMBO Reports*, vol. 7, n° 5, mai 2006, p. 463 à 466.

ressembler, si l'on se référerait par exemple aux principes et aux pratiques canoniques des peuples autochtones en matière de consommation, dits parfois « récolte honorable ».

37. La récolte honorable est un pacte de réciprocité entre les êtres humains et le reste du vivant, selon lequel les premiers font usage de tout ce qu'ils prélèvent et ne produisent pas de déchets.

38. Un autre exemple de réciprocité nous est donné par les cultures autochtones d'Amérique. Codifié dans la Grande loi de la paix des Iroquois, le principe de la septième génération veut que chaque décision, qu'elle émane d'une personne, d'un gouvernement ou d'une entreprise, soit analysée sur la base des effets qu'elle aura sur nos descendants dans sept générations. Puisque l'on considère généralement qu'une génération représente une durée de vingt-cinq ans, cette période équivaldrait à 175 ans, ce qui renvoie au Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « Notre avenir à tous » (A/42/427, annexe), qui met en garde contre le risque de priver les prochaines générations de ressources pour répondre à nos propres besoins.

39. Pour les peuples autochtones, la terre est un organisme vivant et l'humanité vit en symbiose avec elle<sup>12</sup>. En revanche, dans la culture moderne, ce lien a été réduit à néant. Ce n'est que récemment que la préservation de la terre a trouvé de nouveaux défenseurs. Le regretté Tonya Gonnella Frichner, avocat et professeur devenu aux yeux du monde la voix des autochtones d'Amérique dans la quête d'un terrain d'entente avec les autres peuples autochtones (qui avait participé au quatrième dialogue sur l'harmonie avec la nature en 2014), avait annoncé que le jour où l'eau, l'air et la terre seraient tous pollués, l'humanité telle que nous la connaissons disparaîtrait. La Terre nourricière est notre parente, et non une ressource.

#### **IV. Droit coutumier et nature**

40. Il existe des lois naturelles universelles définies dans la philosophie du droit qui, parce qu'elles sont déterminées par la nature, sont universelles<sup>13</sup>. La réciprocité, qui est au cœur de ces lois naturelles universelles, est un principe récurrent des codes de conduite qui régissent les rapports des communautés autochtones avec le milieu naturel. C'est également un grand principe du droit coutumier.

41. Dans le droit coutumier, les relations de réciprocité, qui sont assorties de devoirs, résultent d'un accord volontaire entre les parties concernées. Elles créent un devoir de protection ou en prennent acte. On s'attend, d'une certaine manière, à ce que la réciprocité dans les comportements soit équilibrée. À cet égard, les relations au sein de la société doivent être suffisamment souples pour que les devoirs des uns envers les autres puissent être honorés sans tarder, et vice versa. En d'autres termes, les devoirs doivent être mutuels, tant en théorie qu'en pratique<sup>14</sup>.

---

<sup>12</sup> Tapestry Institute, « Indigenous Earth-based worldview » (consultable à l'adresse suivante : <http://tapestryinstitute.org/indigenousearthbasedworldview.html>).

<sup>13</sup> Heinrich Rommen, *The Natural Law: A Study in Legal and Social History and Philosophy*, Indianapolis, Liberty Fund, 1998.

<sup>14</sup> Voir Bruce L. Benson, *The Enterprise of Law: Justice without the State*, Independence Institute, 2011.

42. De ce fait, le principe de réciprocité est au cœur de toutes les entreprises des peuples autochtones; il est présent dans leurs codes de conduite, le droit coutumier ou encore leurs relations et interactions avec la nature. Par conséquent, toute activité économique ayant trait au milieu naturel respecte des règles telles que la récolte honorable et le principe de la septième génération, énoncées ci-dessus.

43. Au fil du temps, bon nombre d'espèces animales et végétales se sont éteintes. Dans notre monde contemporain, les changements climatiques font peser une nouvelle menace sur les écosystèmes de la planète. De nombreux juristes et scientifiques spécialistes des questions d'environnement pensent que le système juridique moderne de protection de l'environnement repose sur la perception de la nature comme une ressource que l'homme exploite pour satisfaire ses besoins. Maude Barlow, intervenante du cinquième dialogue sur l'harmonie avec la nature, Présidente nationale du Conseil des Canadiens et Présidente du conseil de l'organisation non gouvernementale Food and Water Watch, dont le siège se trouve à Washington, a déclaré que dans notre monde, la nature était perçue comme une chose que l'on pouvait s'approprier. Elle a estimé qu'actuellement, le droit en matière de protection de l'environnement et des espèces ne faisait que réglementer l'ampleur des dégâts infligés par l'activité humaine<sup>15</sup>. Pour Mumta Ito, juriste spécialisée dans les questions d'environnement et fondatrice de l'International Centre for Wholistic Law, la nature trouve sa valeur aux yeux des hommes en tant que ressource utile à la consommation.

44. Beaucoup d'avocats et d'universitaires spécialisés dans divers champs de sciences sociales voient dans la prise en compte du droit coutumier un bon moyen de protéger la nature.

45. Dans le droit fil de cette idée, on voit émerger un peu partout un mouvement citoyen de protection de la planète dont certains partisans réclament une déclaration universelle des droits de la Terre nourricière.

46. Dans la déclaration du représentant de la Gaia Foundation au cinquième dialogue, référence a été faite à Thomas Berry, éminent géologue et historien des cultures, qui a dit que tous les êtres humains faisaient partie d'une même communauté terrestre qu'ils devaient protéger. Il parlait du principe que toutes les formes de vie sur Terre avaient le droit naturel d'exister, de s'épanouir et de jouer leur rôle dans l'évolution de la vie, et que les êtres humains avaient la responsabilité de maintenir le bon état et l'intégrité de la planète pour les générations futures de toutes les espèces. S'inspirant de la nature, ainsi que de la sagesse et des pratiques des peuples autochtones qui attribuent un rôle central à la Terre, il a baptisé cette philosophie de la gouvernance « jurisprudence de la Terre ».

47. La reconnaissance de la jurisprudence de la Terre est au fondement de l'action menée par la Gaia Foundation, qui aide les communautés autochtones et locales à faire revivre leurs savoirs et leurs pratiques centrés sur la Terre et à obtenir la reconnaissance juridique de leurs systèmes de gouvernance coutumiers. Ensemble, elles ont mis au point la « gouvernance écologique locale », qui vise à renforcer les systèmes de gouvernance autochtones, à redonner de la cohésion sociale et à améliorer la protection des écosystèmes et des territoires contre les menaces induites, entre autres, par le développement et les changements climatiques. Les

---

<sup>15</sup> Consultable à l'adresse suivante : <http://harmonywithnatureun.org/content/documents/301presentation%20barlow.pdf>.

modes traditionnels d'acquisition des connaissances offrent un savoir et une vision du monde permettant aux populations d'interpréter les lois de la nature.

48. En réaction à la multiplication des menaces pour l'environnement, ces communautés ont établi des éléments de jurisprudence à plusieurs niveaux. En Colombie, les communautés autochtones de la région de l'Amazonie ont par exemple obtenu de la part du Gouvernement national et de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture d'être juridiquement reconnues comme les gardiens des forêts ombrophiles. Leurs systèmes de gouvernance écologique, tirés des lois de la nature, leur ont permis de vivre dans ces forêts durant des milliers d'années, et ce, sans en menacer la diversité.

49. En Afrique, des règles du droit coutumier communes visant la protection de sites naturels sacrés, qui prennent la Terre comme source de droit, considèrent ces sites comme des points d'acupuncture sur la surface de la Terre. De tels sites tels que bassins versants, forêts ou cours d'eau, jugés sensibles pour l'écosystème, doivent être interdits au développement économique si l'on veut maintenir la santé et l'intégrité de la Terre et la pérennité de toutes les espèces.

## V. Changement de mode de vie et de comportement

50. Un changement radical dans la façon de vivre et d'agir de l'humanité est nécessaire si les êtres humains veulent protéger la nature plutôt que de continuer à épuiser les ressources de la planète. Pour cela, il est nécessaire de réorienter les systèmes et les modes de production et de consommation vers davantage de durabilité.

51. La montée des périls écologiques, en particulier le changement climatique planétaire, réduit d'ores et déjà la capacité des plus pauvres et des plus vulnérables de subvenir à leurs besoins élémentaires en matière de nourriture, d'eau et d'air pur, et les problèmes sociaux, économiques et environnementaux prennent de l'ampleur dans le monde entier. Un programme de développement pour l'après-2015 qui soit universel, porteur de changements et ne fasse pas de laissés-pour-compte ne peut faire l'impasse sur ces considérations.

52. Aujourd'hui, un nombre grandissant de nos contemporains demandent des informations et des conseils d'ordre spirituel et éthique. Le 28 avril 2015, des dirigeants du monde se sont réunis au Vatican pour une conférence sur les changements climatiques. Ils ont affirmé dans leur déclaration finale que les changements climatiques provoqués par l'homme étaient une réalité scientifique et qu'il fallait les atténuer de façon décisive, c'était un impératif moral et religieux pour l'humanité<sup>16</sup>. Les êtres humains avaient les moyens techniques et financiers non seulement de combattre les changements climatiques provoqués par l'homme, mais aussi d'éliminer la pauvreté dans le monde.

53. Dans l'allocution qu'il a prononcée à la Conférence sur les changements climatiques, le Secrétaire général a félicité le pape François et tous les responsables religieux et scientifiques présents de concourir à faire prendre conscience de

---

<sup>16</sup> Radio Vatican, « Final declaration on workshop on climate change », 28 avril 2015 (consultable à l'adresse suivante : [http://en.radiovaticana.va/news/2015/04/28/final\\_declaration\\_on\\_workshop\\_on\\_climate\\_change/1140356](http://en.radiovaticana.va/news/2015/04/28/final_declaration_on_workshop_on_climate_change/1140356)).

l'urgence qu'il y avait à favoriser le développement durable et à lutter contre les changements climatiques.

54. Dans l'encyclique « Laudato Si » de juin 2015, qui est le premier document de toute l'histoire du Vatican à traiter spécifiquement de la relation entre l'humanité et l'environnement, toutes les personnes de conscience sont invitées à travailler ensemble pour régler les nombreux problèmes qui se posent dans le monde actuel.

55. Ces difficultés ont également été abordées par le grand nombre d'experts des sciences sociales et d'autres disciplines qui ont pris part au fil des ans aux dialogues sur l'harmonie avec la nature tenus par l'Assemblée générale pour célébrer la Journée internationale de la Terre nourricière.

## VI. Conclusion

56. En 2015, alors que l'Organisation des Nations Unies célèbre son soixante-dixième anniversaire et que ses États Membres se préparent à adopter les objectifs de développement durable dans le cadre du nouveau programme de développement pour l'après-2015, le moment est venu de s'engager en faveur de mesures visant à transmettre une Terre saine et viable aux générations à venir.

57. Adopter une vision du monde porteuse de changements et réaliser une rupture épistémologique nécessite du temps, des efforts et de la créativité, et cela ne se fera pas en un jour. Toutefois, en s'engageant dans une nouvelle voie plutôt qu'en cherchant à améliorer progressivement de vieilles habitudes, les parties prenantes enverront un signal fort en faveur de l'adoption de modes de consommation et de production durables et d'une approche du développement mieux adaptée aux besoins de la Terre et de ses habitants.

58. Ce faisant, l'humanité s'engagerait sur la voie d'une transformation harmonieuse dans laquelle les processus de production seraient inspirés du monde vivant et où les systèmes naturels seraient liés par des relations de réciprocité.

59. Tout comme l'humanité, la nature a besoin d'exister, de s'épanouir et de prospérer, et nous devons apprendre à coexister dans un environnement sain, fécond, varié et harmonieux. Aujourd'hui, à l'aube du XXI<sup>e</sup> siècle, nous avons la possibilité de rétablir nos relations avec la nature et de nous lancer dans un effort collectif qui aidera l'humanité à relever les défis qui l'attendent.

## VII. Recommandations

**60. L'impact considérable des activités humaines sur les différents systèmes présents sur Terre a été largement reconnu par les organisations internationales, la communauté internationale, la communauté scientifique, les chefs spirituels, les grands groupes et les parties prenantes du monde entier, tout comme la nécessité de rétablir nos relations avec la nature et de vivre en harmonie avec elle. En s'inspirant des débats précédents sur ce sujet, des dialogues interactifs de l'Assemblée générale, du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable intitulé « L'avenir que nous voulons », des nombreux documents internationaux de politique générale adoptés depuis 2012 et du programme de développement pour l'après-**

2015, qui doit être adopté à la soixante-dixième session de l'Assemblée générale en septembre 2015, les États Membres souhaiteront peut-être tenir compte des recommandations suivantes :

a) Prendre en considération, dans le cadre des délibérations de l'Assemblée générale sur le développement durable et des suites données au programme de développement pour l'après-2015, la réflexion sur l'harmonie avec la nature qui ressort du présent document, des rapports précédents et des comptes rendus des cinq dialogues ayant eu lieu à ce jour;

b) Inviter l'ensemble des professionnels du développement, les penseurs et les universitaires qui travaillent sur l'harmonie avec la nature dans les divers domaines des sciences naturelles et des sciences sociales (physique, chimie, biologie, écologie, économie, sociologie, droit, éthique, théologie, anthropologie, médecine et linguistique) à faire avancer la conceptualisation d'un mode de vie durable en harmonie avec la nature, qui se base sur les données scientifiques actuelles et en particulier celles qui émanent de centres d'excellence en sciences économiques, sociales et environnementales;

c) Faire connaître et promouvoir, au moyen du site Web consacré à l'harmonie avec la nature ([www.harmonywithnatureun.org](http://www.harmonywithnatureun.org)), les travaux entrepris par les États Membres, les grands groupes et d'autres parties prenantes, ainsi que le réseau de connaissances en pleine expansion sur le sujet, en vue d'élaborer une philosophie et des mesures globales et intégrées visant à construire un mode de vie durable en harmonie avec la nature.

---